



Islamic Organization for Food Security  
l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire  
المنظمة الإسلامية للأمن الغذائي

***IOFS/5GA/2022/RES-EN-REV1***

***PROJET DE  
RESOLUTIONS DE  
LA CINQUIÈME RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE  
L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE  
(IOFS)***

***Tunis, la République de Tunisie  
10-11 octobre 2022  
14-15 Rabi Al-Awwal 1444H***

No.	Titre	Page
1.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-1</b> Note de remerciement et d'appréciation au nom des Etats Membres et du Secrétariat de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire	3
2.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-2</b> Élection du Bureau de l'Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire	4
3.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-3</b> Election du Conseil Exécutif	5
4.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-4</b> Adhésion et Questions Internationales	6
5.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-5</b> Questions Financières et de Gouvernance	7
6.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-6</b> Soutien des Réserves de la Sécurité Alimentaire de l'OCI	8
7.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-7</b> Création du « Fonds de l'IOFS »	9-10
8.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-8</b> Création d'un Fonds pour l'Elevage Ovin dans le cadre de l'Ecosystème de l'Elevage	11-12
9.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-9</b> Soutien aux deux programmes globaux : Programme de Sécurité Alimentaire en Afghanistan et à l'Année de l'Afrique	13-14
10.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-10</b> Déménagement de l'IFPA Internationale	15
11.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-11</b> Adoption de la Déclaration du Forum d'Almaty	16-17
12.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-12</b> Coopération en matière de conservation et d'utilisation des Ressources Génétiques Végétales et Animales	18-19
13.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-13</b> Création de bureaux régionaux de l'IOFS	20-21
14.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-14</b> Forum de la Société Civile de l'IOFS	22
15.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-15</b> Création d'un poste de Président Honoraire du Conseil Exécutif de l'IOFS	23
16.	<b>PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-16</b> Établissement de la Journée de la Sécurité Alimentaire de l'OCI	24



**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-1**  
**SUR**  
**NOTE DE REMERCIEMENT ET D'APPRECIATION AU NOM DES**  
**ETATS MEMBRES ET DU SECRETARIAT DE L'ORGANISATION**  
**ISLAMIQUE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Prenant en considération la décision gracieuse de la République de Tunisie d'accueillir la Cinquième Session de l'Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Conscient des arrangements élaborés pris pour le succès de l'Assemblée Générale,

1. **Exprime sa profonde gratitude** à Son Excellence Monsieur Kaïs Saïed, Président de la République de Tunisie, et Son Excellence Madame Najla Bouden Romdhane, Chef du Gouvernement de la République de Tunisie, pour l'hospitalité et les équipements fournis pour la tenue de la Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire en ligne dans les meilleures conditions techniques possibles.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022.

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-2  
SUR  
L'ÉLECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE  
L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

En vertu de l'Article 10 (2a) du Statut de l'IOFS :

1. Élit la République Tunisienne comme Président de l'Assemblée Générale ;
2. Élit également les pays suivants comme Vice-Présidents de l'Assemblée Générale, par la présente :
  - 2.1. La République Islamique d'Iran (Vice-Président);
  - 2.2. La République Fédérale de Nigéria (Vice-Président);
  - 2.3. L'Etat de Palestine (Rapporteur).

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-3**  
**SUR**  
**L'ELECTION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'ORGANISATION**  
**ISLAMIQUE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

**Exprime sa grande reconnaissance et sa gratitude** à la République Populaire du Bangladesh, au Burkina Faso, à la République de Turquie et au Royaume d'Arabie Saoudite pour leurs loyaux services en tant que Membres du Conseil Exécutif pendant deux mandats consécutifs.

**En vertu** des Articles 10 (2b) et 12 (1) du Statut de l'IOFS,

**Prenant en considération** la possibilité de réélire les Membres actuels du Conseil Exécutif de l'Organisation, par la présente :

1. **Reconstitue** le Conseil Exécutif de l'IOFS pour un mandat de trois ans comme suit :
  - 1.1. L'État du Qatar
  - 1.2. Les Émirats Arabes Unis
  - 1.3. La République de Gambie
  - 1.4. La République du Tadjikistan
  - 1.5. La République Islamique du Pakistan
  - 1.6. La République du Cameroun
  - 1.7. La République du Kazakhstan - Membre Permanent
  - 1.8. Le Directeur Général de l'IOFS (Membre Non-Votant)
2. **Elit également** l'État du Qatar comme Président du Conseil Exécutif de l'IOFS.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-4  
SUR  
L'ADHESION ET QUESTIONS INTERNATIONALES**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Soulignant les Résolutions # 1/48-E et # 6/48-E de la 48<sup>e</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Islamabad, République Islamique du Pakistan les 22-23 mars 2022,

Exprimant sa Gratitude aux États Membres et les institutions de l'OCI pour leur collaboration dans la mise en œuvre des divers programmes de l'IOFS visant à renforcer l'action intra-OCI pour améliorer la sécurité alimentaire, la productivité et la durabilité dans les États Membres de l'OCI,

1. **Salue** la ratification du Statut de l'IOFS par la République du Tadjikistan et **exprime sa gratitude** à la République du Tchad pour avoir signé les statuts de l'IOFS ;
2. **Se félicite et approuve** le Statut d'observateur du Turkménistan auprès de l'IOFS
3. **Invite** les États Membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le statut de l'IOFS ;
4. **Note avec satisfaction** les travaux menés sur la collaboration entre les institutions compétentes des États Membres et celles de l'OCI actives dans le domaine de la sécurité alimentaire et **approuve** les Mémoires d'Accord précédemment conclus avec diverses institutions.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-5**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS FINANCIERES ET DE GOUVERNANCE**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Conformément aux dispositions pertinentes du Statut et du Règlement Financier de l'IOFS,

Saluant les contributions obligatoires reçues de l'estimée République du Kazakhstan, des Émirats Arabes Unis, de la République Fédérale du Nigeria, de la République de Turquie, de la République Arabe d'Égypte, de l'État du Qatar, du Royaume d'Arabie Saoudite, la République Populaire du Bangladesh et la République du Tadjikistan,

Apprécient le bon travail accompli par la Commission de Contrôle Financier, composée de représentants de la République du Kazakhstan, des Émirats Arabes Unis et de la République Populaire du Bangladesh,

1. **Apprécie hautement** les transferts effectués des contributions obligatoires des estimés États Membres de l'IOFS mentionnés ci-dessus dans le préambule du budget de l'IOFS ;
2. **Approuve** la situation financière sur le budget et les comptes de clôture, y compris :
  - a. Rapport de la Commission de Contrôle Financier 2021
  - b. Rapport sur les États Financiers pour 2021
  - c. Budget pour 2022, 2023, 2024, 2025
  - d. Politique du Compte de Réserve de l'IOFS
3. **Appelle** tous les États membres à envisager de soutenir fermement l'IOFS en allouant un montant considérable de leurs contributions volontaires données aux fins de la sécurité alimentaire aux organisations internationales, afin de fournir à l'Organisation suffisamment de ressources financières pour mettre en œuvre des projets pertinents pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement agricole dans les États Membres de l'OCI ;
4. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-6**  
**SUR**  
**LE SOUTIEN DES RESERVES DE SECURITE ALIMENTAIRE DE L'OCI**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Se référant aux dispositions pertinentes du Statut de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, notamment celle relative à la création de Réserves de Sécurité Alimentaire,

Rappelant les Résolutions adoptées par la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'IOFS, tenue en ligne à Nur-Sultan, République du Kazakhstan, les 08-09 septembre 2021,

Conscient du mandat de la 8<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, tenue les 24-25 octobre 2021 à Istanbul, République de Turquie, chargeant l'IOFS de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir un Système de de Réserve de Sécurité Alimentaire de l'OCI,

Soulignant et appréciant hautement le travail et les efforts importants que le Secrétariat de l'IOFS entreprend à cet égard,

1. **Approuve** le texte du Mémoire d'Entente sur la création de Réserves de Sécurité Alimentaire de l'OCI (MoU), comme modèle ;
2. **Invite** les gouvernements des onze (11) États Membres sous-régionaux (Afghanistan, Albanie, Azerbaïdjan, Iran, Kazakhstan, République kirghize, Pakistan, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ouzbékistan) à envisager de créer une réserve régionale pilote de sécurité alimentaire par la signature d'un Mémoire d'Entente et la formation d'un Comité de Pilotage sur la base duquel les règles régissant la RSA Régionale et les autres décisions nécessaires seraient approuvées ;
3. **Demande** aux institutions pertinentes de l'OCI de fournir leur soutien économique et financier, si les États Membres décident qu'une étude de faisabilité pour la RSA Régionale est nécessaire ;
4. **Souligne** le rapport de la réunion d'experts de l'OCI tenue à Astana, au Kazakhstan, les 27 et 28 septembre 2022, qui fait référence à la volonté d'établir les Réserves Régionales de Sécurité Alimentaire ;
5. **Invite** les États Membres à continuer de coordonner entre eux l'établissement des réserves alimentaires nécessaires aux niveaux national et régional afin de minimiser le risque de pénurie alimentaire et d'augmenter leur capacité de stockage des aliments ;
6. **Demande** au Secrétariat de l'IOFS de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les buts et les objectifs de la RSA régionale pilotes sont atteints et de faire un rapport à la prochaine Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-7**  
**SUR**  
**LA CREATION D'UN « FONDS de l'IOFS »**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Se référant à la Résolution N° IOFS/GA/1-13-2019 de la 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale et aux dispositions pertinentes du Statut de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, notamment celle relative à la création d'institutions devant être des filiales de l'IOFS,

Rappelant la VISION 2031 pour un Système Alimentaire Durable de l'OCI, adoptée par la Quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS), tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 08-09 septembre 2021/01-02 Safar, 1443H,

Tenant compte de la nécessité d'accroître la coopération économique intra-OCI, notamment dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire, en mettant l'accent sur le financement conjoint et la structuration des chaînes d'approvisionnement alimentaire entre les États Membres de l'OCI,

1. **Exprime sa gratitude** au Secrétariat de l'IOFS et au consortium international de consultants d'avoir réalisé une étude de faisabilité détaillée ;
2. **Adopte** l'étude de faisabilité du « Fonds Céréaliier » préparée par un consortium de consultants internationaux et le renomme « Fonds de l'IOFS » conformément à la nature de ses activités qui y est indiquée ;
3. **Demande** au Secrétariat de l'IOFS de préciser l'emplacement du nouveau « Fonds de l'IOFS » et de prendre toutes les dispositions institutionnelles et logistiques nécessaires à sa bonne opérationnalisation ;
4. **Souligne** que le « Fonds de l'IOFS » peut être un outil important pour les États Membres afin d'éviter les différents facteurs qui déstabilisent la politique des prix du marché céréaliier/alimentaire, tout en réduisant la vulnérabilité et la dépendance à l'égard de la volatilité des prix alimentaires et agricoles mondiaux en développant le système de production agroalimentaire de l'OCI et en mettant en place des chaînes d'approvisionnement alimentaire intra-OCI ;
5. **Souligne** que le « Fonds de l'IOFS » peut renforcer les partenariats avec les institutions financières nationales et islamiques des États Membres en vue de la « Vision 2031 de l'IOFS » et de la mise en œuvre efficace du cadre des programmes stratégiques ;
6. **Encourage** les Etats Membres, le Groupe de la Banque Islamique de Développement et les autres institutions pertinentes de l'OCI à identifier les domaines clés de coopération et à fournir l'assistance technique et le soutien financier nécessaires au nouveau Fonds de l'IOFS ;

7. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-8**  
**SUR**  
**LA CREATION D'UN FONDS POUR L'ELEVAGE OVIN DANS LE**  
**CADRE DE L'ECOSYSTEME DE L'ELEVAGE DE L'IOFS**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Se référant aux dispositions pertinentes du Statut de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, notamment celle relative à la création d'institutions devant être des filiales de l'IOFS,

Rappelant la VISION 2031 pour un Système Alimentaire Durable de l'OCI, adoptée par la Quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS), tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 08-09 septembre 2021/01-02 Safar, 1443H,

Tenant compte du fait que la demande mondiale de produits animaux augmenterait encore au cours des prochaines décennies en raison de l'expansion des populations humaines et de l'augmentation moyenne de la consommation de viande par personne, l'élevage peut donc jouer un rôle crucial dans la lutte contre la faim et la malnutrition dans les États Membres de l'OCI,

Gardant à l'esprit que la production animale dans la géographie de l'OCI est un sous-secteur important de l'industrie agricole et apporte une contribution significative aux économies nationales des États Membres,

1. **Approuve** l'établissement du Fonds pour l'Elevage Ovin (SFF) dans le cadre de l'écosystème de l'élevage tel que développé par l'IOFS en coopération avec le gouvernement de la République du Kazakhstan, et **encourage** les États Membres à assister l'Organisation tout au long du processus d'établissement et du fonctionnement de ces structures orientées vers l'exportation ;
2. **Se félicite** de l'aide apportée par l'IOFS aux États Membres pour le développement durable du secteur de l'élevage en élargissant sa vision conceptuelle « *Du gène à la fourchette* », en promouvant une coopération constante des États Membres dans divers domaines du développement de l'élevage par le biais de centres d'excellence au niveau régional, en facilitant l'échange de connaissances et d'expériences entre les instituts de recherche, en encourageant les activités et les programmes de recherche conjoints, en soutenant l'élevage par l'utilisation de technologies numériques et d'information avancées et en augmentant sa capacité d'exportation ;
3. **Apprécie** le SFF comme une plateforme susceptible de renforcer le secteur de l'élevage national pour le développement économique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté (avec un accent sur les zones rurales), la croissance de la production et du marché intra-OCI par l'augmentation du commerce et des investissements mutuels, tout en

- fournissant un soutien spécial aux petits exploitants agricoles et aux moyens de subsistance grâce à un écosystème d'élevage soutenu de l'IOFS ;
4. **Souligne** l'importance d'accroître le marché de la viande halal et la coopération entre les États Membres de l'OCI, ce qui peut également être réalisé par le biais de mécanismes de sécurité et d'assurance alimentaire du SFF et de contrats d'approvisionnement à long terme entre les États Membres qui produisent du bétail et ceux qui en consomment, tout en contribuant à la stabilité des prix de la viande halal dans la géographie de l'OCI ;
  5. **Décide** que, conformément à toutes les dispositions prises en 2022, le projet pilote sera lancé dans le pays hôte de l'IOFS et sera ensuite reproduit dans d'autres États Membres de l'OCI riches en bétail, notamment en Afrique ;
  6. **Encourage** la Banque Islamique de Développement (BID) et les autres Institutions Financières Islamiques de l'OCI à identifier les principaux domaines de coopération et à fournir le soutien financier nécessaire à travers le SFF ;
  7. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-9**  
**SUR**  
**SOUTIEN AUX DEUX PROGRAMMES GLOBAUX : PROGRAMME DE**  
**SECURITE ALIMENTAIRE EN AFGHANISTAN ET L'ANNEE DE**  
**L'AFRIQUE**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Conformément au deuxième Objectif Statutaire de l'IOFS et en se référant aux dispositions pertinentes du Statut de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, en particulier celle relative à la détermination et à la fourniture de l'aide d'urgence et humanitaire nécessaire,

Se référant également au mandat de la 17<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI sur la Situation en Afghanistan, tenue le 19 décembre 2021 à Islamabad, République Islamique du Pakistan, chargeant l'IOFS de la mise en œuvre les Programmes de Sécurité Alimentaire en Afghanistan (AFSP),

Rappelant les Résolutions adoptées par la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 08-09 septembre 2021,

Tenant compte des délibérations de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage pour l'Agenda STI 2026 de l'OCI, qui s'est tenue le 24 mars 2022 à Islamabad, République Islamique du Pakistan, sur, entre autres, l'élaboration d'un Plan d'Action de l'OCI pour l'Afrique, qui, entre autres, est conforme aux célébrations de 2022 comme « Année de l'Afrique »,

Exprimant sa gratitude aux États Membres, la BID et les autres institutions pertinentes de l'OCI pour leur soutien aux activités actuelles de l'IOFS,

1. **Apprécie** l'importance de la *Visite Humanitaire officielle de l'IOFS en Afghanistan* du 16 au 19 avril 2022, conduite par le Directeur Général de l'IOFS, comme moyen de mettre en œuvre l'AFSP, en particulier pour remettre au Ministre Afghan chargé de l'Agriculture, de l'Irrigation et de l'Elevage, six (06) « Dispositifs de traitement de l'eau » qui seront installés dans un nombre similaire de Villages Afghans soumis à un stress hydrique ;
2. **Exprime sa haute appréciation et sa gratitude** pour les généreuses contributions de la République du Kazakhstan, d'un montant de 100 000 USD, et de la République du Tadjikistan, d'un montant de 10 000 USD, à l'aide humanitaire destinée au peuple afghan dans le cadre de projets de réponse immédiate au titre du programme AFSP ;
3. **Invite** les États Membres à répondre positivement aux diverses demandes du Secrétariat de l'IOFS de fournir leurs dons généreux et leur soutien à la

- réussite de la mise en œuvre de l'AFSP, en particulier au stade de la réponse immédiate ;
4. **Encourage** la BID à impliquer l'IOFS parmi les bénéficiaires du Fonds fiduciaire Humanitaire pour l'Afghanistan, qui servira de véhicule pour l'acheminement en temps utile de l'aide alimentaire humanitaire à l'Afghanistan ;
  5. **Se félicite** de la décision du 8<sup>ème</sup> Conseil Exécutif de l'IOFS de désigner 2022 comme « Année de l'Afrique » et invite tous les États Membres et les institutions concernées de l'OCI à participer activement et à contribuer financièrement au succès de tous les programmes et projets pertinents qui seront réalisés dans les États Membres d'Afrique Subsaharienne ;
  6. **Se félicite** du démarrage de la célébration de « 2022, Année de l'Afrique de l'IOFS » avec la tenue d'un *Renforcement des Capacités des Agriculteurs en matière de Gestion de l'Eau dans l'Agriculture* et d'un *Atelier sur le Développement de Bases de Données sur les Statistiques Agricoles*, qui se sont tenus consécutivement du 16 au 19 mai 2022 à Niamey, République du Niger, en partenariat avec le Comité Permanent Inter-États de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Organisation pour le Développement de la Femme (ODF), et **encourage** les autres États Membres à organiser également des événements pertinents dans le cadre de « 2022, Année de l'Afrique de l'IOFS » ;
  7. **Appelle** les États Membres de l'OCI, les donateurs internationaux, les Fonds et Programmes des Nations Unies et les autres acteurs internationaux à soutenir activement l'IOFS et à contribuer généreusement à la mise en œuvre réussie de l'AFSP, conformément à la clause de la 17<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI, le 19 décembre 2021 à Islamabad ;
  8. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-10**  
**SUR**  
**LA DEMENAGEMENT DE L'ASSOCIATION ISLAMIQUE**  
**INTERNATIONALE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Rappelant la Résolution N° IOFS/GA/1-14-2019 de la 2e Assemblée Générale de l'IOFS et la Résolution N° IOFS/GA/3-7-2020 de la 3e Assemblée Générale de l'IOFS,

Reconnaissant l'importance de s'engager avec le secteur privé sur les questions et les défis liés à la sécurité alimentaire, par le biais de mécanismes institutionnels B2B;

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Décide** de déménager l'IFPA de l'AIFC, d'Astana, de la République du Kazakhstan et de l'établir en tant que filiale de l'IOFS en vertu de l'Article 2 paragraphe 2 de son Statut sous la juridiction des Émirats Arabes Unis selon le système de la common law ;
2. **Exprime sa haute appréciation et sa gratitude** pour le soutien général apporté par le Gouvernement des Émirats Arabes Unis pour l'accueil de l'IFPA;
3. **Encourage** les États Membres à participer activement à l'apport de contributions précieuses en vue de la mise en place d'un mécanisme de coopération mutuelle avec l'IFPA, et invite leurs chambres de commerce nationales ou leurs fédérations alimentaires à envisager de rejoindre l'IFPA en tant que Membres honoraires afin d'encourager les principales entreprises alimentaires du secteur privé à devenir Membres corporatifs ;
4. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS, en tant que Président du Conseil d'Administration de l'IFPA, de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-11**  
**SUR**  
**L'ADOPTION DE LA DECLARATION DU FORUM D'ALMATY**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Se référant aux objectifs Statutaires pertinents de l'IOFS dans la fourniture d'expertise et de savoir-faire technique aux États Membres sur divers aspects de l'agriculture durable, du développement rural et de la sécurité alimentaire, ainsi que la mobilisation et la gestion des ressources financières et agricoles pour renforcer la sécurité alimentaire durable,

Rappelant les Résolutions adoptées par la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) tenue en ligne à Nur-Sultan, République du Kazakhstan, les 08-09 septembre 2021,

Se référant également à la *Vision Stratégique 2031 de l'IOFS* adoptée lors de la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'IOFS et au Rapport de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Exécutif de l'IOFS le 10 juin 2022 ;

Tenant compte des délibérations de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage pour l'Agenda STI 2026 de l'OCI, tenue le 24 mars 2022 à Islamabad, République Islamique du Pakistan,

1. **Apprécie** l'adoption de la « *Déclaration du Forum d'Almaty* » en tant que document final du *Forum de Haut Niveau de l'IOFS* sur la Sécurité Alimentaire qui s'est tenu les 8 et 9 juin 2022 à Almaty, au Kazakhstan, par les responsables gouvernementaux des États Membres participants de l'OCI, les représentants des institutions de l'OCI, les universitaires, les organisations internationales et le secteur privé, qui ont réaffirmé leur engagement envers les objectifs de l'IOFS et leur soutien à ses initiatives dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement agricole ;
2. **Encourage** tous les États Membres de l'IOFS à examiner le document et à fournir leurs commentaires avant le 10 novembre 2022 en vue de son adoption par cette réunion de l'Assemblée Générale ;
3. **Demande** au Secrétariat de l'IOFS de mettre à jour le document sur la base des commentaires reçus et d'adopter en conséquence la version finale après qu'elle ait été diffusée aux États Membres avec une demande de position finale dans les 15 jours suivant la réception, faute de quoi leur consentement sera enregistré par une procédure d'approbation tacite ;
4. **Invite** les États Membres à répondre positivement aux demandes du Secrétariat de l'IOFS pour une mise en œuvre réussie de la Déclaration du Forum d'Almaty ;

5. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**PROJET DE RÉSOLUTION N° IOFS/2022/5GA-12**  
**SUR**  
**LA COOPERATION EN MATIERE DE CONSERVATION ET**  
**D'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES VEGETALES ET**  
**ANIMALES**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Tunis, République de Tunisie, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Se référant aux objectifs Statutaires de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, notamment ceux liés à la détermination et à la fourniture de l'aide d'urgence et humanitaire nécessaire, à la fourniture d'expertise et de savoir-faire technique aux Etats Membres sur divers aspects de l'agriculture durable, du développement rural et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la mobilisation et à la gestion des ressources financières et agricoles pour améliorer la sécurité alimentaire,

Soulignant le rôle clé de la protection de ses propres ressources génétiques comme base d'une sécurité alimentaire durable dans les pays Membres de l'OCI ;

Considérant les résultats du Forum de Haut Niveau de l'IOFS sur la Sécurité Alimentaire qui s'est tenu les 08 et 09 juin 2022 à Almaty, au Kazakhstan, et qui sont résumés dans la « Déclaration du Forum d'Almaty » ;

Rappelant les Résolutions adoptées par la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 08-09 septembre 2021,

Tenant compte des délibérations de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage de l'Agenda *STI 2026 de l'OCI*, tenue le 24 mars 2022 à Islamabad, République Islamique du Pakistan,

1. **Apprécie** les efforts du Secrétariat de l'IOFS en vue de la mise en œuvre du programme de l'IOFS « Développement de Banques Nationales de Gènes » ;
2. **Encourage** tous les États Membres de l'IOFS à considérer la proposition du Secrétariat de l'IOFS de soumettre à la discussion, la rédaction et la signature d'un Accord de coopération sur la conservation, l'utilisation durable et l'échange des ressources génétiques végétales et animales entre les États Membres de l'OCI ;
3. **Demande** à tous les États Membres de l'IOFS de fournir leurs commentaires sur les dispositions du projet d'accord avant le 11 décembre 2022 ;
4. **Demande** au Secrétariat de l'IOFS de mettre à jour le document sur la base des commentaires reçus et de fournir la dernière version pour signature lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole qui se tiendra en 2023 ;

5. **Inviter** les pays membres de s'engager activement dans la mise en œuvre du programme « Développement des banques de gènes nationales » par le Secrétariat de l'IOFS, y compris toutes les activités et tous les projets de programme connexes.
6. **Demander** aux États membres de l'IOFS d'examiner les informations contenues dans la déclaration du Forum d'Almaty susmentionnée, sur la création d'un Centre international des ressources phytogénétiques et animales sous l'égide de l'IOFS, et qui est proposé de le nommer "IOFS PAGR Center".
7. **Demander** DEMANDE au Directeur général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**RESOLUTION N° IOFS/2022/5GA-13**  
**SUR**  
**LA CREATION DE BUREAUX REGIONAUX DE L'IOFS**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à TUNIS, TUNISIE, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

Se référant aux dispositions pertinentes du Statut de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, notamment celle relative à la création d'offices en dehors du siège de l'IOFS,

Gardant à l'esprit la mission, les buts et les objectifs statutaires de l'IOFS et le Rapport de la 9<sup>ème</sup> réunion du Conseil Exécutif de l'IOFS du 10 juin 2022,

Etant Alerté par la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire dans un certain nombre d'États Membres de l'OCI en raison de nombreux facteurs qui sont interdépendants ou se renforçant mutuellement ;

Croyant en une approche régionale durable et à long terme pour développer les systèmes de sécurité alimentaire à travers l'OCI,

Exprimant la Gratitude aux États Membres et les institutions de l'OCI pour leur collaboration dans la mise en œuvre des divers programmes de l'IOFS visant à intensifier l'action intra-OCI pour accroître la sécurité alimentaire, la productivité et la résilience dans les États Membres de l'OCI,

1. **Convient** d'entamer le processus d'établissement de trois (03) bureaux régionaux de l'IOFS qui seront situés dans les États Membres de l'OCI respectivement dans les régions Afrique, Arabe et Asie selon la répartition régionale de l'OCI ;
2. **Invite** les États Membres intéressés à bien vouloir soumettre au Secrétariat de l'IOFS leurs candidatures complètes, dans les meilleurs délais, pour accueillir les bureaux régionaux de l'IOFS, afin de permettre l'évaluation et l'approbation nécessaires lors de la prochaine session de l'Assemblée Générale;
3. **Demander** au Bureau Exécutif de l'IOFS d'élaborer les critères et le concept de la création des Bureau Régionaux ;
4. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**RESOLUTION N° IOFS/2022/5GA-14**  
**SUR**  
**LE LANCEMENT DU FORUM ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE**  
**L'IOFS**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à TUNIS, TUNISIE, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H,*

Se référant à l'article 07 du Statut de l'IOFS, notamment sur le mandat d'établir une collaboration plus étroite avec toute organisation non gouvernementale régionale et internationale concernée par l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire,

Gardant à l'esprit que les programmes et les engagements politiques commencent au niveau local, soutiennent spécifiquement les acteurs locaux dans les réponses d'urgence et à long terme et habilite les communautés locales à renforcer leur propre résilience,

Estimant la pertinence du rôle crucial de la société civile locale, des femmes et des représentants des jeunes, dans la réponse à la crise de la faim et dans le renforcement de la résilience, y compris le rôle auxiliaire de leurs gouvernements, favorisant la coopération et l'action conjointe entre la société civile de la région, l'échange et le soutien entre pairs,

1. **Mandate** l'IOFS pour lancer un Forum Annuel de la Société Civile en étroite collaboration et coordination avec les Etats Membres ;
2. **Demande**, dans ce contexte, au Secrétariat de l'IOFS d'explorer, de discuter et de promouvoir des solutions et des engagements locaux et mondiaux pour la réponse, le rétablissement et la préparation aux situations d'urgence, ainsi que des initiatives à long terme pour faire face à la crise de la sécurité alimentaire et aux risques futurs, en partageant les expériences, les défis et les opportunités avec les organisations de la société civile concernées, en coordination avec les États Membres ;
3. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**RESOLUTION N° IOFS/2022/5GA-15**  
**SUR**  
**LA CREATION D'UN POSTE DE PRESIDENT HONORAIRE DU**  
**CONSEIL EXECUTIF DE L'IOFS**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à TUNIS, TUNISIE, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

En se référant aux dispositions pertinentes du Statut de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation et sans modifier aucune des clauses du Statut ;

Ayant à l'esprit la Note Verbale du Ministère de l'Agriculture de la République du Kazakhstan du 26 juin 2022 avec la proposition de créer un poste de Président Honoraire du Conseil Exécutif,

S'efforçant d'assurer la prospérité durable et à long terme de l'Organisation en développant des systèmes de sécurité alimentaire à travers l'OCI,

1. **Décide** de créer un poste de Président Honoraire du Conseil Exécutif sans droit de vote ;
2. **Reconnaît et souligne** le soutien continu exceptionnel et les importantes contributions financières, y compris les contributions volontaires, apportées par le Royaume d'Arabie Saoudite le depuis le début des activités opérationnelles de l'IOFS ;
3. **Approuve** la nomination du Royaume d'Arabie Saoudite au poste de Président Honoraire du Conseil Exécutif ;
4. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022

**RESOLUTION N° IOFS/2022/5GA-16**  
**SUR**  
**ÉTABLISSEMENT DE LA JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**  
**DE L'OCI**

*La Cinquième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à TUNIS, TUNISIE, les 10 et 11 octobre 2022/14-15 Rabi Al-Awwal, 1444H*

En se référant aux dispositions pertinentes du Statut de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation,

Ayant la bonne expérience des Nations Unies pour marquer les dates spéciales avec l'OCI afin de promouvoir, par la sensibilisation et l'action, les objectifs de l'Organisation ;

Gardant à l'esprit le Rapport de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Exécutif de l'IOFS du 10 juin 2022,

Considérant l'importance de la compréhension et de la définition de la date exacte pour promouvoir la sensibilisation mondiale et l'action vers une meilleure sécurité alimentaire parmi tous les États Membres de l'OCI ;

Tenant compte de la date d'adoption du Statut de l'IOFS lors du 40<sup>ème</sup> Conseil des Ministres des Affaires Etrangères à Conakry, République de Guinée, du 09 au 11 décembre 2013,

1. **Recommande** que chaque 11 décembre soit célébré comme la JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE de l'OCI, à partir de cette année 2022 ;
2. **Propose** au Président de la session actuelle de l'Assemblée Générale de l'IOFS de bien vouloir se mettre en rapport avec le Secrétariat Général de l'OCI en vue de l'approbation de cette date de célébration par la 49<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI qui se tiendra à [Nouakchott](#), en République Islamique de Mauritanie, en 2023 ;
3. **Demande** au Secrétariat de l'IOFS d'informer tous les États Membres et les institutions de l'OCI en leur recommandant de convoquer les activités appropriées pour célébrer la date fixée ;

4. **Demande** au Directeur Général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

Adopté à Tunis, le 11 octobre 2022